
Adresse du capitaine et des citoyens de l'équipage du vaisseau "L'Entreprenant" qui félicitent la Convention et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du capitaine et des citoyens de l'équipage du vaisseau "L'Entreprenant" qui félicitent la Convention et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35593_t2_0076_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Etat des biens vendus]

NOMS DES ÉMIGRÉS	DATE DES VENTES	MONTANT		DIFFÉRENCE
		DES MISES A PRIX	DES ADJUDICATIONS	
Montagny	1 ^{er} nivôse	5 060	15 200	10 140
		9 900	29 500	19 600
Coyon	1 ^{er} nivôse	1 650	4 200	2 550
		1 320	3 050	1 730
Drouhet	1 ^{er} nivôse	1 050	4 250	3 200
		704	2 025	1 321
	8 nivôse	704	2 950	2 246
		4 000	11 000	7 000
TOTAUX		24 388	72 175	47 787

25

Lecarpentier représentant du peuple au département de la Manche & autres environnants, par une lettre du 12 nivôse, informe la Convention des fêtes civiques qui ont eu lieu à Saint-Malo, au sujet de l'installation de la nouvelle municipalité, de la célébration de la décade & de la reprise de Toulon. L'esprit public y est à la hauteur du patriotisme, & s'élève à celle de la raison. L'égoïsme & la malveillance y sont comprimés. Je vais, ajoute-t-il, continuer l'épuration des autorités constituées; je ne cesserai de surveiller; le patriote ne s'endort jamais. (1)

Insertion au bulletin. (2)

[Saint Malo, 12 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Trois cérémonies civiques viennent d'avoir lieu ici en même tems : la première avait pour objet l'installation du Maire et des nouveaux officiers municipaux, la seconde était la célébration de la décade et la troisième une réjouissance publique pour la reprise de l'infâme Toulon. Cette triple fête, célébrée avec tout l'appareil convenable a produit des effets bien salutaires par l'épuration de la magistrature populaire dans cette cité, par la propagation des principes de la raison trop longtems méconnus et pour l'humiliation totale de l'Espagne et de l'Angleterre. Des illuminations, des feux de joie et un bal ont terminé cette agréable et utile journée dont le rapport sera bientôt public.

Dis à la Convention nationale, Citoyen Président, que le peuple de cette cité est à la hauteur du patriotisme et qu'il s'élève à celle de la raison, que l'égoïsme et le modérantisme y sont comprimés et que la malveillance si elle y existe encore, est tout à fait nulle. Eh ! quelle nouvelle espèce de conspirateurs pourrait avoir le désir et l'audace du crime, lorsque la Vendée exhale ses derniers soupirs et que l'Anglais,

(1) P.V., XXIX, 29; M.U., XXXV, 299; Mon., XIX, 160; J. univ., n° 1508, p. 6643; C. Eg., n° 508, p. 61; J. Matin, n° 520; J. Fr., n° 471.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv. C'est ce texte incomplet que reproduit AULARD, Recueil des Actes..., X, 16.

(3) C 287, pl. 861, p. 19.

inondé d'opprobre emporte en fuyant les nœuds brisés de la conjuration intérieure ?

Toulon repris ! la Vendée expirante enfin ! Ennemis de la France, traîtres, conspirateurs, voilà votre arrêt de mort.

Les mêmes fêtes ont été célébrées à St Servan, cité voisine. La seule rivalité qui soit permise aux Républicains, celle du patriotisme, s'y est heureusement développée; et là, comme à St. Malo, le triomphe de la raison et la gloire de la Liberté ont été proclamés avec l'anéantissement du fanatisme et la honte éternelle de l'Angleterre.

Je vais continuer l'épuration des autorités constituées, et je ne cesserai de surveiller, sinon par besoin, du moins par habitude; car le patriote ne s'endort jamais. Salut et fraternité.»

LE CARPENTIER.

26

Le capitaine & les citoyens composant l'état major & l'équipage du vaisseau de la République l'Entreprenant, félicitent la Montagne de ses grands travaux, & l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[11 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

La Montagne, ce nom cher à notre cœur sera toujours notre mot de ralliement. La Montagne, en nous offrant l'image du dévouement à la Liberté, nous retrace sans cesse nos devoirs. La Montagne, par ses travaux pour la République s'est acquis des droits imprescriptibles à notre reconnaissance. C'est elle qui coupa les racines de l'arbre putride de la Monarchie, c'est elle qui fit taire les cris de ces êtres méprisables qui voulaient s'ériger en Rois, c'est elle qui étouffa dans le Calvados, les germes naissant du fédéralisme, c'est elle qui fit mordre la poussière aux rebelles de Lyon. Elle a su mettre un frein à la cupidité du riche. Elle a abattu enfin les

(1) P.V., XXIX, 29.

(2) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^o).

(3) C 289, pl. 892, p. 1.

têtes si longtemps renaissantes de l'hydre du fanatisme que vit naître la Vendée, c'est encore elle qui vient de forcer les esclaves de l'Angleterre et de l'Espagne à fuir Toulon dont la plus infâme trahison les avait rendus maîtres.

Fondateurs de la Montagne, après avoir délivré la France de ces sept plaies dont elle était affligée, continuez de consolider vous-mêmes l'édifice de son bonheur; craignez d'en confier le soin à d'autres mains. Restez donc à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis à combattre, c'est notre vœu, ce doit être celui de tous les Républicains.

A bord du vaisseau de la République « L'entrepreneur », rade de Brest. »

ACHÉ (*lieut. de vaisseau*), CRUC (1) (*lieut. payeur*), LE FRANCO (*cap. de vaisseau*), LEMAÎTRE (*lieut.*), HAMELIN (*enseigne*), MONGRAUX (*steward*), BARQUAIN (*lieut.*), Th. UMAULT (*enseigne*), V. AVOYNE (*enseigne*), Fr. PILLORE (*enseigne*), RONIGNOLY (*capit. command' le détach'*), DELALANDE (*instit.*), LANGLOIS (*2^e instituteur*), NAVET (*maît.-can.*), BEGIN (*enseigne*), ABGRALL (*chirurgien maj.*), DEMEUZÉ (*chir. aide-major*), Alex. PORQUET (*aspirant*), Michel CLEROULT (*aspirant*), CHAUMONT (*aspirant*), DENIS (*aspirant*), AVRIL (*aspirant*), FIOUX (*capit. d'armes*), RONTUR (*aspirant*), HOLVILLE (*aspirant*), GILLE Maurice (*quartier-maître*) [Suivent les signatures de 26 matelots ou canonniers].

27

La municipalité de Saint-Nicolas-de-la-Grave annonce à la Convention qu'elle a envoyé à la monnoie de Toulouse des effets servant au culte catholique, dont suit l'état certifié, remis. Il consiste en sept calices avec leurs patènes, un ostensor, un ciboire, un porte-Dieu, un encensoir, une petite croix, deux reliquaires, une croix du Saint-Esprit, une grande croix ornée de quelque peu d'argent, un calice avec sa patène, un ostensor, un second ostensor & un petit ciboire : ces quatre objets proviennent de la chapelle des ci-devant Pénitens. (2)

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

[S'-Nicolas-de-la-Grave, 2 niv. II. Au présid' de la Conv.] (4)

« Citoyen,

Il n'existe plus dans les églises de cette commune aucun saint de bois. Nous venons de mettre en réclusion à la Monnoie de Toulouse, ceux d'or et d'argent. A l'appui de notre assertion, nous vous transmettons l'inventaire des effets d'argenterie trouvés dans les églises de cette Commune, au bas duquel est le certificat de remise qui a été faite au directeur de cette Monnoie ».

GUIRINGAUD (*maire*), COPELA cadet (*off. mun.*), DUBOSC (*présid. de la comm.*).

(1) Le nom de Cruc est accompagné des trois points maçonneries.

(2) P.V., XXIX, 30; M.U., XXXV, 301.

(3) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^t).

(4) C 288, pl. 871, p. 32. Inventaire des objets (p. 33) avec reçu du Directeur de la Monnaie de Toulouse.

28

Le conseil-général de la commune de Calais présente à la Convention, par des commissaires, environ 206 marcs d'argenterie, lui annonce la mort du fanatisme dans leur commune, & joint à son adresse un état détaillé des divers objets formant les dons de citoyens à compter du 25 brumaire.

Outre ces dons, les citoyennes de Calais ont fait gratis, depuis environ six semaines, 15 à 1 600 chemises pour les défenseurs de la patrie. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin, tant de l'adresse que de l'état des dons faits à la patrie par les citoyens de Calais. (2)

[Calais, 15 niv. II. A la Conv.] (3)

« Reçois nos dons, ils sont ceux de vrais Républicains : près de 206 marcs d'argenterie te seront présentés par des Commissaires de notre commune.

Le fanatisme a disparu de notre sol, il est mort; la raison s'est emparé de son temple, elle seule aujourd'hui y fait entendre sa voix; nous nous avons saisi ses dépouilles et nous te les envoyons.

Nos concitoyens en ont augmenté la masse, par les dons multipliés d'argenterie, d'argent monnoyé et d'assignats qui font partie de cet envoi; leur sang est tout pour la défense de la République, et leurs fortunes pour sa prospérité; voilà comme les Calaisiens expriment leur patriotisme.

Nous t'adressons un état des dons de nos citoyens, tu y verras que nos frères d'armes qui sont aux frontières, n'ont pas été oubliés, habits, chemises, bas, souliers, culottes, vestes, chapeaux, guêtres, mouchoirs, armes, etc. donnés par nos citoyens ont rempli des voitures entières; des ballots volumineux en ont été formés et l'administration de notre district, s'est chargée de les faire parvenir à nos braves défenseurs.

Toi, Convention nationale, restes à ton poste, tu montes le vaisseau de l'Etat; tu le conduis à travers les dangers, tu ne peux en abandonner le gouvernail, c'est pendant la tempête que les talents du pilote sont nécessaires; déjà l'orage se dissipe, le port s'aperçoit à travers les brumes épaisses qui l'environnent, le jour du bonheur commence à luire et les flots irrités mais impuissants de la malveillance et de la trahison vont achever de se briser contre le rocher inébranlable de notre République. »

Fr. LEVEUX (*présid.*), AÏSSET (*secrét.-greffier*).

[Calais, 15 niv. II, au repr. Carnot] (4)

« Citoyen,

Tu connais les Calaisiens, ils sont dignes d'être républicains par leur amour pour la Révolution, et par la manière dont ils se sont prononcés pour la République.

(1) P.V., XXIX, 30; Mon., XIX, 160; M.U., XXXV, 300; J. *Matin*, n° 520; J. *univ.*, n° 1508, p. 6643; J. *Fr.*, n° 471.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) (4) C 288, pl. 871, p. 27, 29, reproduit dans Bⁱⁿ, 18 niv.; M.U., XXXV, 314. Mention dans C. *Eg.*, n° 508, p. 61.